



.....  
.....  
.....  
-----  
**Diplômes et/ou emplois auxquels préparer dans l'établissement (le cas échéant) :**

.....  
.....  
.....

-----  
**DECLARATION D'OUVERTURE**

Par le présent courrier en date du .. / .. / 20.. , je soussigné (Prénom).....  
(Nom)..... déclare ma volonté d'ouvrir l'établissement d'enseignement scolaire  
privé dénommé .....

SIGNATURE

-----  
**DECLARATION DE DIRECTION**

Par le présent courrier en date du .. / .. / 20.. , je soussigné (Prénom).....  
(Nom)..... déclare ma volonté de diriger l'établissement d'enseignement scolaire  
privé dénommé .....

SIGNATURE

## PIECES A JOINDRE (en 4 exemplaires)

La transmission de l'ensemble de ces pièces est obligatoire. Le délai de 3 mois durant lequel l'administration peut s'opposer à l'ouverture d'un établissement ne court qu'à compter de la réception de l'ensemble des pièces.

- Copie lisible de carte nationale d'identité en cours de validité ou du passeport du déclarant et du dirigeant
- Extrait du casier judiciaire (original de moins de trois mois du bulletin n° 3) du déclarant et du dirigeant

Ce document peut être demandé par internet à [www.cjn.gouv.fr](http://www.cjn.gouv.fr)

- Toutes pièces justifiant que le demandeur et la personne qui dirigera l'établissement si elle est différente :
  - o Remplit les conditions d'âge, de diplômes et de pratique professionnelle ou de connaissances professionnelles fixées par décret en Conseil d'Etat, dans la limite des conditions exigées des agents contractuels recrutés pour exercer des fonctions d'enseignement correspondantes dans les écoles et établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale (cad avoir validé une deuxième année de licence)
  - o A exercé pendant cinq ans au moins des fonctions de direction, d'enseignement ou de surveillance dans un établissement d'enseignement public ou privé d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- Le plan des locaux et, le cas échéant, de tout terrain destiné à recevoir les élèves, indiquant, au moins, la dimension de chacune des surfaces et leur destination ;
- Les modalités de financement de l'établissement ;
- Tout document attestant que les démarches visant à s'assurer du respect de la réglementation relative aux établissements recevant du public ont été engagées (par exemple : attestation du dépôt de demande d'autorisation de travaux visant à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public)
- si l'établissement appartient à une association, une copie des statuts de cette association ;
- si l'établissement est ouvert par une personne morale, les statuts de la personne morale.